

PRIX DEPARTEMENTAL

DU CAUE

DU GARD

2 0 2 1

REGLEMENT

30 Gard
caue
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement



ARCHITECTURE URBANISME ENVIRONNEMENT

1 – CANDIDATURE

Tous les projets d'aménagement et de construction, publics ou privés, réalisés DANS LE GARD et conçus par un architecte, un paysagiste ou un urbaniste peuvent être proposés. Les projets auront été obligatoirement réalisés depuis moins de trois ans c'est à dire à partir de Janvier 2017.

Le Prix Départemental du CAUE du Gard se décompose en trois catégories, il revient au candidat de s'inscrire dans celle dont relève l'opération présentée :

- Prix Architecture et patrimoine
- Prix Paysage et espaces publics,
- Prix Initiative citoyenne

Maîtres d'ouvrage et maîtres d'oeuvre peuvent proposer leurs réalisations. Chaque candidature est soumise à l'accord des deux, afin que l'opération puisse être éventuellement visitée, photographiée et que ces images puissent faire l'objet d'une publication dans le cadre du Prix Départemental du CAUE du Gard et des actions de sensibilisation du CAUE 30 de façon plus large.

1.1 En ce qui concerne le Prix Architecture et patrimoine, plusieurs sous catégories existent :

- habitat collectif
- habitat individuel
- équipements publics et tertiaires, cette catégorie regroupe tous les types d'établissements publics (scolaires, sportifs, municipaux, médicaux..., ainsi que les locaux professionnels à usage de bureaux)

1.2 Les catégories du Prix Paysage et espaces publics sont les suivantes

- espaces publics urbains : avenues, places, placettes, rues, ruelles, entrées de villes et villages
- parcs, jardins ou espaces naturels
- espaces fonctionnels : cimetières, terrains de sports, aires de stationnement...

1.3 Concernant le Prix Initiative citoyenne

- il concerne des opérations situées dans le Gard, réalisées ou mises en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2017, entrant dans le champ de compétences du CAUE : aménagement territorial, énergie, urbanisme, habitat, transports, agriculture...
- peuvent y concourir les auto-entrepreneurs, associations, coopératives ou toute personne à l'origine d'actions ou de dispositifs concernant la transition écologique et solidaire...

2 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer au Prix Départemental du CAUE du Gard, les candidats doivent :

1. remplir le formulaire de candidature
2. compléter la fiche descriptive du projet correspondant à la catégorie dans laquelle celui-ci se situe
3. joindre les documents mentionnés en annexe du présent règlement pour chaque catégorie

Chaque candidat peut soumettre deux opérations maximum dont une seule par catégorie, à raison d'un formulaire d'inscription, de la fiche descriptive et d'une note de présentation (facultative) par opération.

Les candidatures se feront en transmettant les éléments demandés (formulaire d'inscription, fiche descriptive, note de présentation facultative et documents de participation) **exclusivement par mail**, à l'adresse suivante : t.baumet@caue30.fr.

L'objet du mail devra comporter la mention « Candidature au Prix Départemental du CAUE du Gard ».

En cas de question ou de difficultés techniques, les candidats peuvent contacter le CAUE par téléphone au 04 66 36 10 60 ou par mail à l'adresse suivante : t.baumet@caue30.fr

La limite de dépôt des candidatures est fixée au 30 avril 2021.

3 - DROIT DE REPRÉSENTATION ET DE REPRODUCTION

En s'inscrivant au Prix Départemental du CAUE du Gard, maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage acceptent de figurer dans la publication qui suivra.

Les pièces graphiques envoyées avec les candidatures pourront être utilisées pour communiquer autour du Prix Départemental et dans le cadre des missions de sensibilisation du CAUE du Gard : publications, expositions, fonds documentaires du CAUE, site internet de l'Observatoire des CAUE... À cette fin, maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage cèdent au CAUE du Gard les droits d'auteur, de représentation et de reproduction, des éléments graphiques qu'ils fournissent avec leur candidature, et ce à titre gratuit et pour une durée illimitée.

4 - DEROULEMENT

Le jury sera formé sous la responsabilité de la Présidente du CAUE. Il sera composé de personnalités des professions de la construction et de l'aménagement, de membres de l'Assemblée consultative ainsi que du Conseil d'administration du CAUE du Gard.

La remise des prix fera l'objet d'une cérémonie dans le cadre des Journées Nationales de l'Architecture. L'ensemble des projets sélectionnés fera l'objet d'une publication.

5 - CALENDRIER

15 février 2021 : Ouverture des candidatures.

31 avril 2021 : Clôture de réception des candidatures

Septembre 2021 : Réunion du jury qui désignera les lauréats et annonce des résultats aux candidats concernés

Octobre 2021 : Cérémonie de remise des Prix dans le cadre des Journées Nationales de l'Architecture

ANNEXES

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR PAR CATÉGORIES

1. PRIX ARCHITECTURE - PATRIMOINE (toutes sous catégories confondues)

- Plan de masse du projet format pdf ou jpeg, résolution minimum 300dpi
- Une coupe significative format pdf ou jpeg, résolution minimum 300dpi
- Une façade significative format pdf ou jpeg, résolution minimum 300dpi
- Plans de niveaux, format pdf ou jpeg, résolution minimum 300dpi
- Quatre photographies maximum, format jpeg résolution minimum 300dpi
- Le formulaire de candidature (joint au dossier)
- La fiche descriptive en 5 points (jointe au dossier) correspondant à la catégorie choisie par le candidat
- Une note de présentation (facultative) du projet , laissée à l'appréciation du candidat pour compléter la fiche (1 format A4 recto maximum) au format pdf

2. PRIX PAYSAGE - ESPACES PUBLICS

- Un plan de situation
- Un plan de masse
- Quatre documents d'ambiance maximum (croquis, coupes, photomontages...)
- Une photographie avant-projet
- Quatre photographies maximum format jpeg résolution minimum 300dpi respectivement assorties d'une légende
- Le formulaire de candidature (joint au dossier)
- La fiche descriptive en 5 points (jointe au dossier) correspondant à la catégorie choisie par le candidat
- Une note de présentation (facultative) du projet, laissée à l'appréciation du candidat pour compléter la fiche (1 format A4 recto maximum) au format pdf

3. PRIX INITIATIVE CITOYENNE

- Quatre photographies maximum, format jpeg résolution minimum 300dpi respectivement assorties d'une légende
- Quatre supports maximum s'ils existent (article de presse, lien vidéo, diaporama...)
- Le formulaire de candidature (joint au dossier)
- La fiche descriptive en 5 points (jointe au dossier) correspondant à la catégorie choisie par le candidat
- Une note de présentation (facultative) du projet , laissée à l'appréciation du candidat pour compléter la fiche (1 format A4 recto maximum) au format pdf